



Racisme au travail et sanctions

Par **Virginie7771**, le **01/10/2019** à **21:21**

Bonjour, nous sommes 3 salariés à travailler dans le même bureau. Mes 2 collègues tiennent régulièrement des propos racistes sur un autre salarié qui se trouve dans un autre bureau. Sachant que ces propos racistes n'ont jamais été tenus devant la personne concernée et qu'à ma connaissance personne d'autre n'a été témoin de ces discussions, je voulais savoir ce que mes 2 collègues risqueraient si l'employeur était mis au courant (par mon intermédiaire ou par quelqu'un d'autre). Je leur ai dit d'arrêter car cela me gênait fortement d'entendre de telles choses mais par moment ça revient. Merci.

Par **morobar**, le **02/10/2019** à **09:00**

Bonjour,

[quote]

je voulais savoir ce que mes 2 collègues risqueraient si l'employeur était mis au courant (par mon intermédiaire)

[/quote]

Rien car tout serait nié en bloc.

Mais vous par contre vous risquez de subir les dispositions du code pénal art.226-10 sur la dénonciation calomnieuse.